



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
3 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**19 présents** : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

**8 excusés** :

M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à Cécile BREGEON  
M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN  
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS  
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE  
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND  
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS  
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à M. Sylvain NEVEU  
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU

**0 absent**

Secrétaires de séance : Mme Morgane JÉZÉGOU et M. Sylvain NEVEU

Date d'affichage :

Date de convocation : le 28 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023\_04\_03\_13

Nomenclature : 3.6

**Convention de mise à disposition d'un terrain par Néotoa pour la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales**

Rapporteur : M. Yves LE ROUX

M. Yves LE ROUX rappelle que Néotoa est propriétaire de plusieurs parcelles situées à Saint-Aubin-du-Cormier, square Eugène Chasle, dont certaines ont été acquises aux termes d'un acte de vente, par la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, reçu par Me Nicolas BIHR, notaire à Saint-Aubin-du-Cormier le 12 mai 2022.

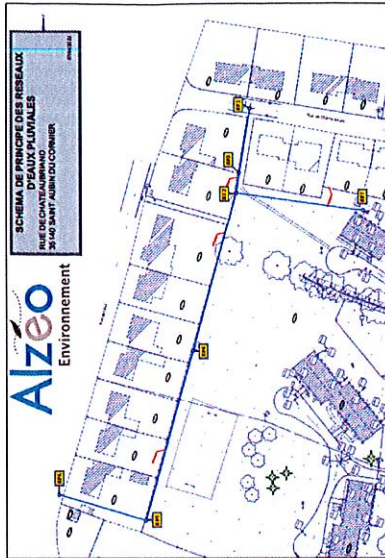
Il est rappelé que le réseau d'eaux pluviales (EP) appartenant à la commune de Saint-Aubin-du-Cormier traverse les parcelles de Néotoa, tel qu'indiqué en bleu sur le plan ci-dessous.



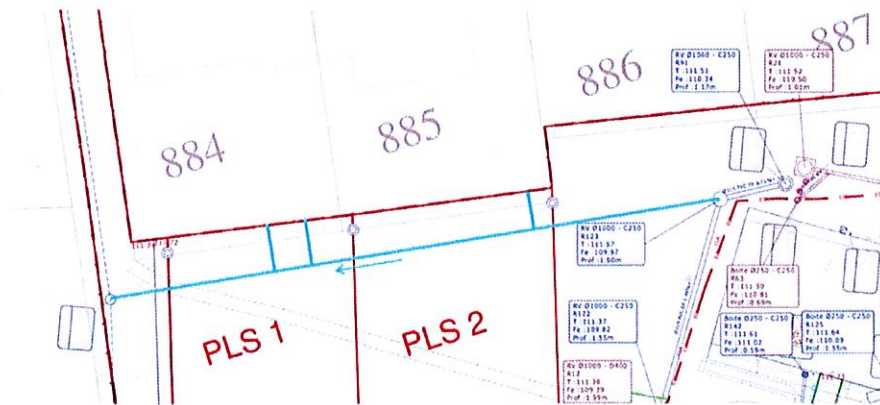
Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)



Il est noté que la partie située au Nord-Ouest de la parcelle AE n° 433, est aujourd'hui en mauvais état. Elle doit donc faire l'objet de travaux d'entretien et/ou de remplacement par la commune. Cette partie du réseau, située sur les parcelles AE 433, 426 et 427, figure en bleu sur le plan ci-dessous :



Par conséquent, Néotoa, propriétaire, accepte de mettre son terrain à disposition de la commune pour qu'elle réalise ces travaux.

Une convention annexée vient préciser les conditions de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- valide le projet de convention
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

